Gérard RIETHMULLER

24 rue du vignoble 68610 LAUTENBACH

Mairie de LAUTENBACH

Lautenbach le 14 avril 2024

Objet:

Tirs de nuit de l'espèce sanglier (copie au lieutenant de Louveterie et à l'OFB)

Monsieur le Maire,

Suite à l'arrêté préfectoral du 02/04/2024, autorisant le tir de nuit de l'espèce sanglier durant sa période chasse du 15 avril au 1^{er} février 2025 et par la destruction par des tirs de jour et de nuit en tant que de besoin dans le cadre de la prévention des dégâts prévus dans le SDGC 2024-2030, je vous informe que nous procéderons à des tirs de jour et de nuit jusqu'au 1^{er} février 2025 sur le lot de chasse N°2 de LAUTENBACH

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos cordiales salutations.

Gérard RIETHMULLER